

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
19 Septembre 2012	19 se prembre 2012	F07412 P0032
2011	1. Intitulé du projet	
Définchement de 16,87 ha	sur le commune de	SAINT-ANGEL (79)
	ification du maître d'ouvrage ou du pé	litionnaire
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale	OFFO MADOUS LINES	
Dénomination ou raison sociale	SAFER MARCHE LIMOUS	
Nom, prénom et qualité de la personne morale	habilitée a representer la personne (JOHNEH YVES
RCS / SIRET I I II II	II Forme jui	idique
Joignez à	votre demande le document CERF,	A n° 14734*01
	u des seuils et critères annexé à l'articl Ilmensionnement correspondant du pr	e R. 122-2 du code de l'environnement et ojet
N° de rubrique et sous rubrique		ard des seuils et critères de la rubrique
51 a)	Défindement de percelle	s boisées inférieurs à 25 ho
	•	a ya e
		*
	3	
	4. Caractéristiques générales du proj	
Doivent être annexées au présent formu		
A 1 Nahusa du mestat		
Définitement de plusie Votali de 16,87 ha.	unes feuteres réstreuss	s diverse d'une surface
4.2 Objectifs du projet		
Mise en culture (prairie)		
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation		
Coupe + Petendage du bois	/ Desouchage + Mise	en endein.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation		



Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet. Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité admin	istrative de l'Etat compétente
en matière d'e	nvironnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au ca
par cas n° a été déposé
auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement le/_/

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

dossier(s) a autorisation(s).	ive de l'Etat compétente en m	-t-il été ou sera-t-il soumis ? atière d'environnement devra être jointe au(x)				
Autorisation de de	Richement .					
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédu	re d'gutogisation ce formulaire est i	rempli				
Autorisation de d	Le frichemet.					
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) de	l'opération - préciser les unités de mesure utilisées				
Grande	urs caractéristiques	Valeur				
Surface de fichée: Surface du mossif bois	éc:	16,87 ha >60 ha				
4.6 Localisation du projet		THE RESERVE OF THE PARTY OF THE				
Adresse	Coordonnées géographiques ¹	Long. 2 ° 15' 17' 7 Lat. 45 ° 28' 51" 3				
TRIOUZOUX	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:				
18200 STANGEL						
13 ac 3 MIVOLL	Point d'arrivée :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _				
	Communes traversées :					
	SAINT-ANGEL					
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet d 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été a 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un travaux ? Si oui, de quels projets se compose le	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étuc utorisé ? programme de Oui 🔲					
5. Sensibilité	environnementale de la zone d'in	nplantation envisagée				
	ntations de diveuss e	résences rédineuses en futeries				
Existe-t-il un ou plusieurs documents d' concernés) réglementant l'occupation	urbanisme (ensemble des docum- i des sols sur le lieu/tracé de votre	ents d'urbanisme Oui Non Non				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU appouve sur la commune de SAINT ANGEC.

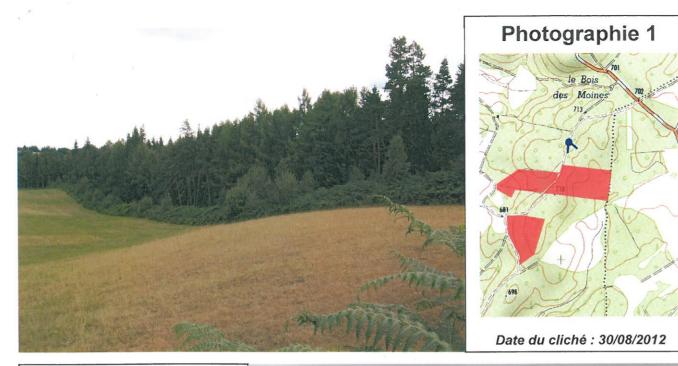
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents environnementale ?	ont-i	ls fait	l'objet d'une évaluation Oui Non
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implant Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-	, noto	mmei	agée : nt à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		Ø	
en zone de montagne ?	M		Commune Classée en zone de montagne.
sur le territoire d'une commune littorale ?		Ø	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	Ø		Perc Notruel Régional de Millevadres en Limousin
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		Q	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		Ø	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		Ø	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		Ø	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			*
dans un site ou sur des sols pollués ?		Ø	
dans une zone de répartition des eaux ?		8	

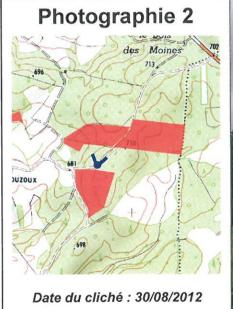
	mètre de protection rapprochée au destiné à l'alimentation humai			ð	
dans un site i	nscrit ou classé ?			ß	
Le projet se s	itue-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Nat	ura 2000 ?			风	
	ent historique ou d'un site classe nondial de l'UNESCO ?	á au			
6.1 Le projet e Veuillez com	6. Caractéristiques de l'impact envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir pléter le tableau suivant :				et sur l'environnement et la santé humaine ivantes ?
Domo	ines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		Q		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		Ø	-	
*	Est-il excédentaire en matériaux ?		Q		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		Æ.		
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?				
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		Ø		
	Engendre-t-il la consemmation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Con	notif des especes apricales.

	Est-il concerné par des risques technologiques ?		Q	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		P	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		囟	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		<u>L</u>	
Commodité	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		区	
s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?			
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?		Ø	
,	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		Q	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		R	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		Z Z	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?			
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population Engendre-t-il des modification sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements)		8		Augmentation de la surface agricole dans le secteur
	ences du projet identifiées au 6.1 Non Si oui, décrivez lesque		elles s	usceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

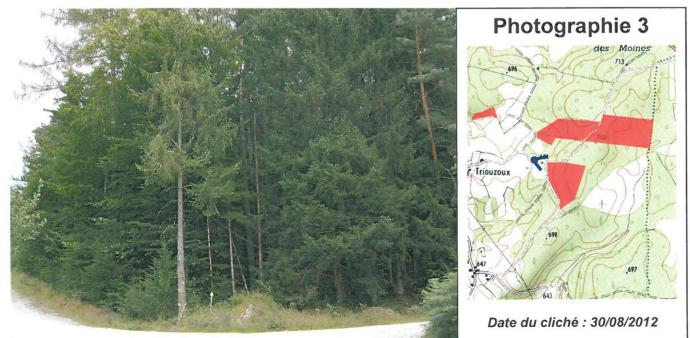
6.3 Le Oui	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Non Si oui, décrivez lesquels :
qu'il c	7. Auto-évaluation (facultatif) agard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
of die	I me devroit pos être nécéssaire que ce projet forse l'objet une étude d'impact, con les impacts environnementeux un définihement de plantations entificielles résineuses paraissent comme négligeables dans le contexte de ce séct.
8.1 A	8. Annexes nnexes obligatoires
8.1 A	
	nnexes obligatoires Objet
叉	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
叉	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;
	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000.
尺	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et
尺 文 8.2 A Veuil	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

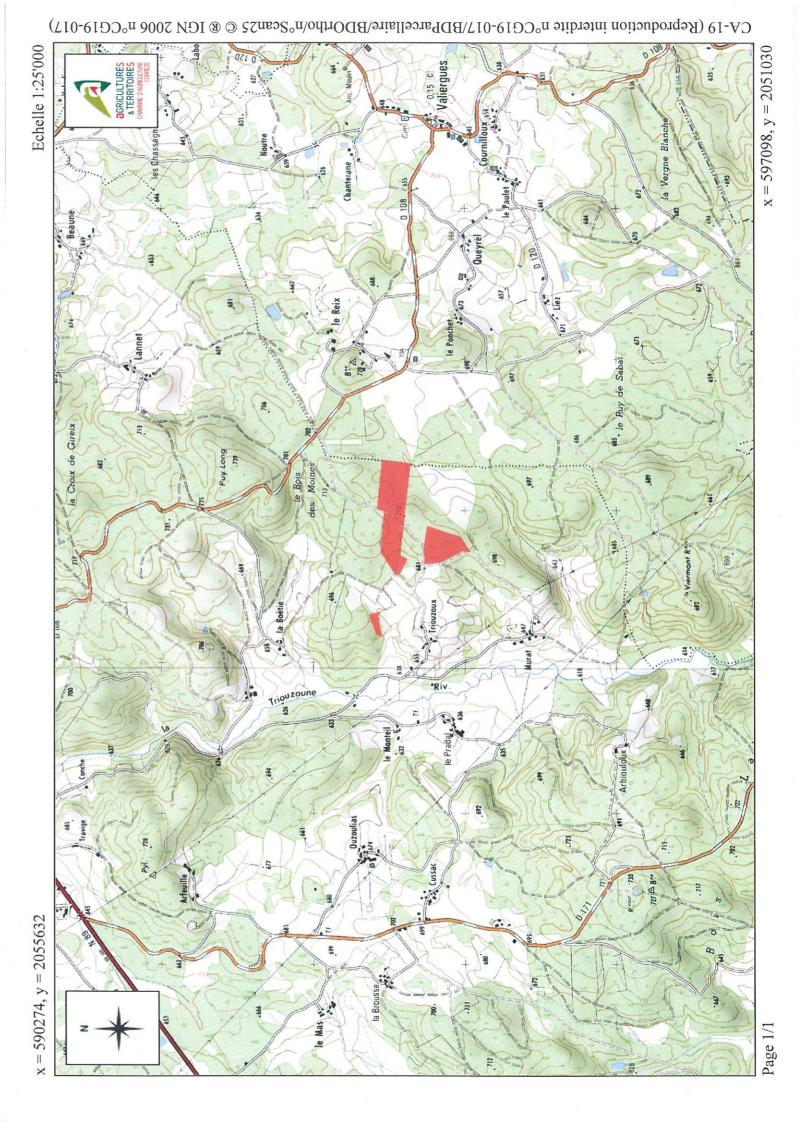
9. Engagement et signature certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à le, 14 Segole Signature	
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à le. 14 Septe	
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [e. 14 Septe	2)
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Ie. 14 Septe	
Faità The le, 14 Septe	
	0
	mbre 2018
ignature	





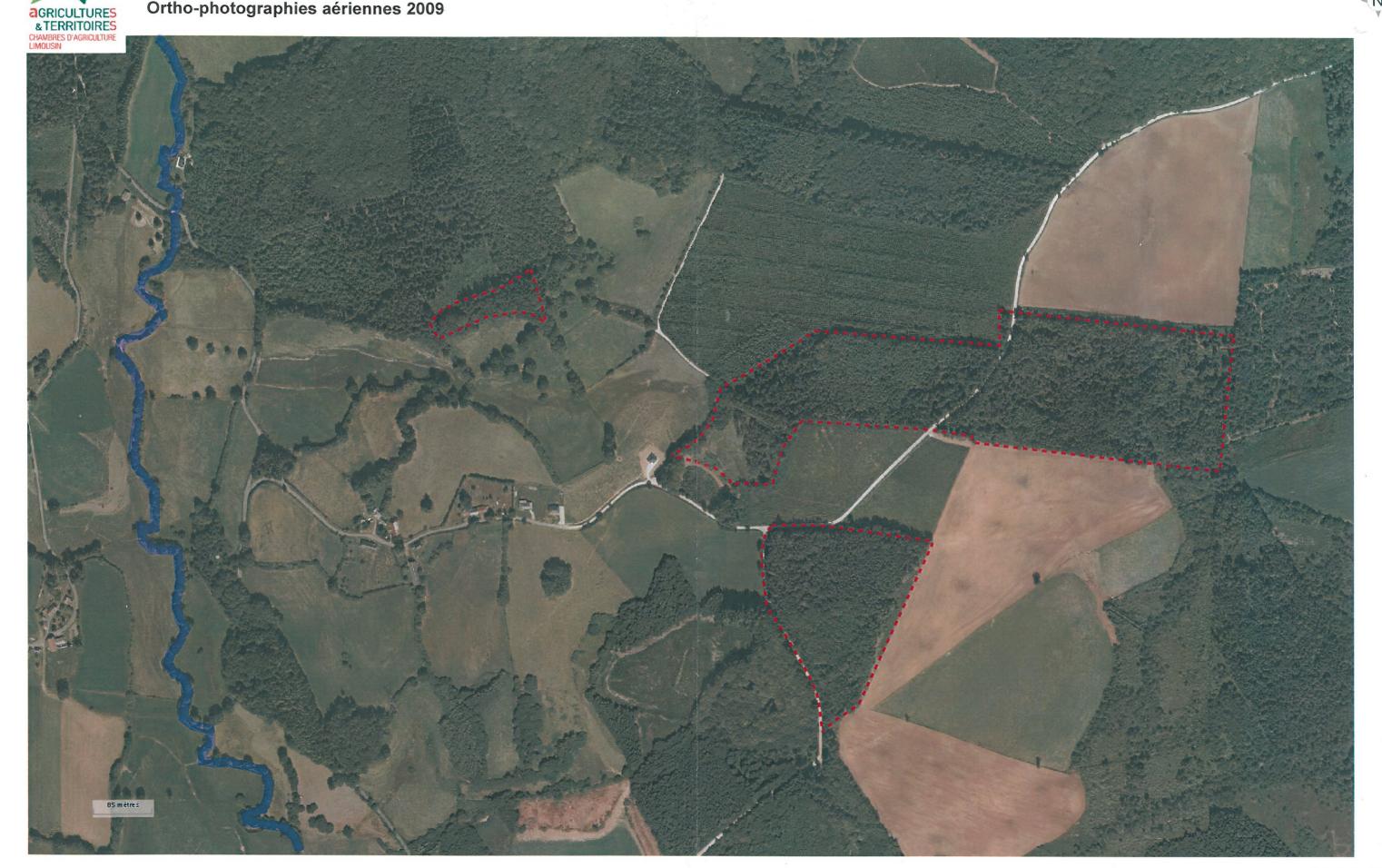






Plans des abords du projet

Ortho-photographies aériennes 2009



SOURCE: Licence IGN (convention APCA)

Echelle :1/5000 Date :29/08/2012

